

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
**ARDECHE**  
Arrondissement : LARGENTIERE  
Canton : BERG - HELVIE  
NOMBRES DE MEMBRES  
du C.M. en exercice : 9  
présents : 8  
votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE D'IBIE**

**SEANCE DU 21 OCTOBRE 2017**

dont procuration (1)

*L'an deux mille dix-sept et le vingt et un octobre à dix heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Véronique LOUIS, Maire*

Date de la convocation  
Le 16/10/2017

*Présents : P-H. CHANAL, F.GARCIA, A.GOLFIER, F.HERPIN,  
J. LARUE, V. LOUIS, A.MASSOT, S.VALLOS.*

Affiché en Mairie  
Le 23/10/2017

*Excusée: S.ELDIN*

*Absent :*

Transmis en Préfecture  
Le 23/10/2017

*Procuration : S.ELDIN donne procuration à A.MASSOT*

Délibération N°4-a-21/10/2017

*Le Conseil a désigné A.MASSOT comme secrétaire de séance*

**OBJET : Demande d'autorisation de clôtures**

Madame la Maire précise que dans l'attente du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) et compte tenu de nouvelles dispositions réglementaires (Article R421-12 modifié par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 15) concernant la création de clôtures, il convient de délibérer pour mettre en place l'obligation de demande d'autorisation /déclaration préalable de travaux (DP) pour tout projet d'implantation de clôtures, quelles qu'elles soient, sur le territoire communal. De même lors du dépôt d'un permis de construire, les clôtures devront être intégrées à la demande. Cela pour s'assurer du respect des règles fixées par le PLU actuel, afin d'éviter ainsi des projets non conformes et le développement d'éventuels contentieux. Dans le futur PLU et selon les zones du SPR, ces évolutions réglementaires seront décrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

De **rendre obligatoire** la demande d'autorisation d'implantation de clôtures, quelles qu'elles soient, sur l'ensemble du territoire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE  
Le 23/10/2017  
Véronique LOUIS, Maire

